



**PROTOCOLE EN CAS DE
SUSPICION DE
MALTRAITANCE OU DE
SITUATION PRESENTANT
UN DANGER POUR
L'ENFANT
DE L'ASSOCIATION
LA MARELLE ENCHANTEE**



TABLE DES MATIERES

Préambule	1
Introduction :	1
Rôle de la crèche (prevention)	1
Concrètement comment on fait à la crèche ?.....	3
L'information préoccupante :	3
Signalement et Les signes de la maltraitance	4
Coordonnées.....	5
Communication aux familles.....	5

PREAMBULE

Au sens du droit, un protocole présente « *les dispositions adoptées à la suite d'un traité pour constater certains faits* » *Un protocole est l'ensemble des règles, questions, etc., définissant une opération complexe.*

Les protocoles annexés au règlement de fonctionnement, permettront aux familles, aux partenaires, aux salariés et à toutes personnes qui les liront, de connaître les dispositions adoptées sur les 5 sujets. Ils décrivent donc les conduites à tenir et les actions mises en place dans chaque situation.

INTRODUCTION :

Définition de la maltraitance : « L'abus ou la maltraitance à enfant consiste dans toutes les formes de mauvais traitement physique, émotionnel ou sexuel, la négligence ou le traitement négligent, ou les formes d'exploitation, dont commerciales, résultant en un mal effectif ou potentiel à la santé de l'enfant, à sa survie, à son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, confiance ou pouvoir ». OMS

Définition de l'autorité parentale : 375-1 du CCIV : l'autorité parentale est un ensemble de droits et devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

Si, au sein de l'établissement, il y a une suspicion ou un doute sur l'article 375 du code civil : si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, nous devons mettre en place des mesures pour accompagner l'enfant et sa famille.

ROLE DE LA CRECHE (PREVENTION)

L'équipe joue un rôle primordial de prévention et de dépistage.

Lors des réunions, des situations sont abordées et analysées. Nous faisons part de nos observations aux parents. Si nécessaire, nous orientons vers des professionnels spécialisés.

Le cotravail avec la référente santé et accueil inclusif permet également d'affiner et de croiser les regards.

Nous avons un tableau des indicateurs des risques et des dangers sur lequel nous pouvons nous référer.

Un certain nombre d'indicateurs et de signes peuvent permettre d'appréhender les situations de danger ou de risque de danger.

Tous les éléments, présentés ci-après, pris isolément ne sont pas forcément révélateurs d'une situation de danger ; cependant il est important d'y être attentif car ils peuvent être révélateurs d'une situation de risque. Lorsque plusieurs de ces indicateurs de risques sont réunis, on peut être en présence d'une situation de danger. Et d'autant plus, lorsque l'un d'entre eux présente un caractère de grande gravité.

Le repérage précoce peut permettre la mise en place de mesures d'aide ou d'accompagnement sous forme d'action sociale et éducative psychologique dans le cadre de la prévention.

Indicateurs des risques et dangers

SANTÉ	SECURITE	MORALITE	EDUCATION	DEVELOPPEMENT
<p>Définition de la santé selon l'OMS « La santé est un état de bien-être (total) physique, social et mental de la personne ».</p> <p>VIOLENCES sur mineurs victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Violences physiques - Violences psychologiques - Violences sexuelles - Constats <p>NEGLIGENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défaut ou refus de soin - Carences alimentaire - Hygiène / tenues inadaptées - Défaut d'attachement - ... <p>EXIGENCES INADAPTEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ayant des conséquences sur la santé de l'enfant - Sur le moral de l'enfant <p>L'ENFANT LUI-MEME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé psychologique - Trouble du comportement - Troubles autres - ET posture parentale non adaptée 	<p>VIOLENCES :</p> <p>Mineurs Victimes ou témoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte directe ou indirecte <p>EXIGENCES INADAPTEES PAR RAPPORT A L'AGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilités inadaptées par rapport à l'âge de l'enfant <p>DEFAUT DE SURVEILLANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfant mis en danger ou en risque du fait de l'absence ou de la non-intervention de l'adulte - ... <p>ENVIRONNEMENT NON-SECURISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attitude des parents - Instabilité des lieux de vie <p>CONDUITES A RISQUE DE L'ENFANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mineur se mettant en danger de son propre fait - ET posture parentale inappropriée <p>CONTEXTE DE VIOLENCES CONJUGALES ET/OU INTRAFAMILIALES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence - Intensité - Attitude des parents 	<p>ENFANT TEMOIN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comportement sexuel des parents - Pornographie - Insultes - Internet <p>INSTRUMENTALISATION DE L'ENFANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incitation à commettre des infractions - Manipulation de l'enfant - ... <p>ABSENCE OU EXCES DE NORMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvement sectaire - radicalisation 	<p>ABSENCE DE REPERES ET DE LIMITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incapacité à exercer l'autorité parentale <p>RIGIDITE EDUCATIVE DEFAUT D'INSTRUCTION OU DE SCOLARISATION</p> <p>ABSENCE DE SOCIALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Huis clos familial - ... <p>INTERACTIONS AFFECTIVES INADEQUATES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comportement parental - Confusion voire inversion des rôles au sein de la famille - Insécurité affective - Attitude fusionnelle - Attitude incestuelle - Désinvestissement parental - Absence de stimulation - ... 	<p>DEVELOPPEMENT COGNITIF COMPROMIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des apprentissages - Langages - Accès à l'autonomie <p>DEVELOPPEMENT SOCIAL COMPROMIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Socialisation - Capacité à tisser des liens <p>DEVELOPPEMENT AFFECTIF COMPROMIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estime de soi - Capacité de ne pas détruire ou se détruire - Aggressivité / défensive - Différenciation <p>FONCTIONNEMENT INTRA FAMILIAL avec répercussion sur le développement de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deuil impossible - Répétition des traumatismes mortifères - Nombreuses ruptures affectives - ...

CONCRETEMENT COMMENT ON FAIT A LA CRECHE ?

Nous avons mis en place un classeur afin de pouvoir écrire tous les éléments d'observation.

Cela sert à :

- Noter tous les indices ou les éléments de repérage.
- Noter les conseils qu'on donne aux parents
- Voir si les parents font quelque chose ou pas, pour donner suite aux conseils

Ce document nous permet d'avoir une trace écrite des interrogations que l'on peut avoir ainsi qu'une chronologie des faits. Les écrits doivent être factuels clairs et précis. Une prise de recul doit être faite, il n'y doit pas avoir de jugement.

Ce document permet d'avoir un suivi de l'évolution des situations.

Il permet également à chaque professionnel d'avoir les mêmes informations concernant les enfants (observations, interrogations, ...)

Nous mettons en place des temps de concertation afin d'échanger en équipe sur nos observations, nos préoccupations et nos analyses.

En parallèle de ce document, nous mettons en place une communication importante auprès des familles.

S'il y a des faits qui nous interrogent, nous allons immédiatement le communiquer à la famille afin de créer un dialogue autour de l'enfant pour avoir le plus d'informations possible. Selon les problématiques observées, nous allons pouvoir orienter les familles vers des partenaires.

La liste des partenaires :

Partenaire :	Nom complet	Champ d'action
CMS	Centres médico-sociaux	Accompagnement des parents
ESSAIP	Equipe de Soins Spécialisés Autour des Interactions Précoce	Relation Parents-Enfants
CAMS	Centre d'action médicaux sociales	Enfant porteur d'Handicap
PMI	Protection maternelle et infantile	Accompagnement de parents et des enfants

Si la famille accepte de créer ce partenariat et réalise les démarches nécessaires pour accompagner l'enfant, l'équipe éducative reste vigilante, continue ses observations et accompagne la famille.

Si la famille est d'accord avec les observations de l'équipe mais n'agit pas, s'il n'y a pas d'évolution, et que l'équipe sent que l'enfant peut être en danger, l'équipe s'inscrit dans l'écriture d'une information préoccupante. La réalisation d'une information préoccupante, permet de ne pas être seul et d'avoir les interlocuteurs nécessaires pour savoir comment réagir.

L'INFORMATION PREOCCUPANTE :

Définition d'une information préoccupante : l'information préoccupante est définie comme étant une information transmise à la cellule départementale mentionnée au 2e alinéa de l'article L. 226- 3 pour alerter le président du Conseil départemental sur la situation d'un mineur bénéficiant ou non d'un accompagnement,

- pouvant laisser craindre que la santé, la sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être.
- Ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique affectif intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être (art. R226-2-2 du code de l'action sociale et des familles).

L'équipe va relater ses préoccupations à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

L'information préoccupante n'est pas une sanction mais un accompagnement à la famille.

Le but est que la famille prenne conscience qu'il y a un besoin d'aide. Le fait d'avoir échangé avec la famille en amont permet de ne pas les prendre au dépourvu. A ce moment-là, une évaluation va être faite sur un délai maximum de 3 mois par l'équipe de l'Aide Sociale à l'Enfance. À l'issue de cette évaluation, des propositions d'accompagnement vont être faites à la famille.

3 cas peuvent alors en découler :

- premier cas, le dossier est classé sans suite
- deuxième cas, la famille adhère à la proposition de l'Aide Sociale à l'Enfance et le suivi reste administratif. Il y a une mise en place des mesures : sur décision du président du Conseil départemental avec accord des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. Il y a un danger ou un risque de danger qu'une mesure administrative peut aider à résorber :
 - TISF (Technicienne de l'intervention sociale et familiale/AVS auxiliaire de vie sociale)
 - AED (aide éducative à domicile)
 - accueil mères enfants/ centre parental
 - AP (accueil provisoire)

L'aide sociale à l'enfance est là pour soutenir l'exercice de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant.

- Troisième cas, le parent s'oppose aux propositions de l'aide sociale à l'enfance, il y a une impossibilité de travailler dans le cadre administratif (non-collaboration où danger encouru grave). Le dossier est transmis au procureur. Des mesures judiciaires vont être mises en place sur décision du magistrat. Ce seront forcément des mesures contraignantes, s'il y a l'existence d'un danger ou d'un risque de danger pour l'enfant.

Plusieurs mesures :

- L'AEMO (action éducative en milieu ouvert)
- L'OPP qui peut être ordonnée par le parquet ou le juge des enfants
- Le jugement « de garde »
- le TDC (tiers digne de confiance)

SIGNALEMENT ET LES SIGNES DE LA MALTRAITANCE

En cas d'infraction pénale (agression sexuelle ou violence avérée), nous devons faire un signalement au procureur de la République. Dans ce cas-là, la justice est saisie immédiatement.

Différents signes peuvent alerter par rapport à un enfant ou un adolescent.

De manière générale, il faut être vigilant à leurs fréquence et durée dans le temps.

Ceux –ci sont également plus évocateurs lorsqu'ils s'associent entre eux et ne trouvent pas d'explications rationnelles.

Symptômes physiques et psychosomatiques :

- Hématome, Griffures, Brulures, Morsures, Fractures
- Maux de ventre, vomissement
- Fatigue
- Maux de tête
- Éruptions cutanées
- Plaies, Lésions

Des changements comportementaux et émotionnels peuvent questionner par rapport à l'âge chronologique ou développemental. Ils peuvent également contraster avec le comportement antérieur et survenir de manière « soudaine ».

Comportementaux

- Trouble du sommeil (ex : difficulté d'endormissement, cauchemars, réveil nocturne, énurésie)
- Trouble de l'alimentation (ex : refus de manger, perte d'appétit, boulimie)
- Difficultés scolaires (ex : problème de concentration, absentéisme, baisse des notes)
- Retard dans apprentissages (ex : langage, propreté)

Émotionnels

- Tristesse, pleurs plus fréquents, peurs inexplicables

- Colère, Agressivité, Opposition marquée
- Isolement, repli sur soi, détachement, évitement
- Diminution des activités, refus de jouer
- Faible estime de soi
- Recherche d'attention, d'affection
- Comportement « sage », « adapté », « passif »
- Mise en danger (ex : fugues, conduites à risques)
- Hyper vigilance (ex : dans l'observation, inquiétude), hyper maturation (ex : très autonome)

Interactions adulte-enfant

- Indifférence, négativité, hostilité voire rejet de l'adulte envers l'enfant
- Attentes et méthodes pédagogiques inadaptées (ex : discipline physique sévère)
- Exposition à des expériences effrayantes ou traumatisantes (ex : violences conjugales)
- Ne subvient aux besoins : alimentation, hygiène, abri, vêtements, éducation
- Ne lui apporte pas de soins médicaux appropriés
- L'enfant grandit dans un environnement dangereux, sans surveillance
- Adulte ayant une proximité corporelle inadaptée, parent intrusif
- Utilisation de l'enfant pour accomplissement des besoins de l'adulte, non adaptés

Quand des violences doivent-elles être envisagées devant des ecchymoses ?

Si l'une des 3 composantes (localisation, âge, aspect) est observée chez un enfant de moins de 4 ans, envisagez de demander une évaluation par un professionnel de la santé (spécialisé dans la maltraitance des enfants) en présentiel.

Localisations : Torse, Oreilles, Cou, Frein de langue, Angles de la mâchoire, Joues, Paupières, Conjonctives

Âge : moins de 4 mois (quel que soit la localisation et l'aspect de l'ecchymose)

Aspect spécifique : marques de main, de doigts, de saisie ou de boucle.

COORDONNEES

Enfance en Danger : Numéro de téléphone : 119

CRIP : 04 92 30 07 07

crip04@le04.fr

(Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

CMS Riez : 04 92 77 87 71

COMMUNICATION AUX FAMILLES

Lors de l'admission, la directrice informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant de ce présent protocole.

Le protocole défini est affiché et consultable par chaque parent dans le hall d'entrée et sur le site Internet de la structure <https://lamarelleenchantee.ovh>.

Le protocole est également présenté aux familles lors de la réunion de rentrée.

Ce présent protocole a été validé en Conseil d'administration le 14 septembre 2022.

Fait le : 13/10/2022

Signature du référent Santé et Accueil Inclusif



Signature de la directrice



MULTI ACCUEIL
La Marelle Enchantée
Le Village 04500 Montac
Tél./fax : 04 92 77 50